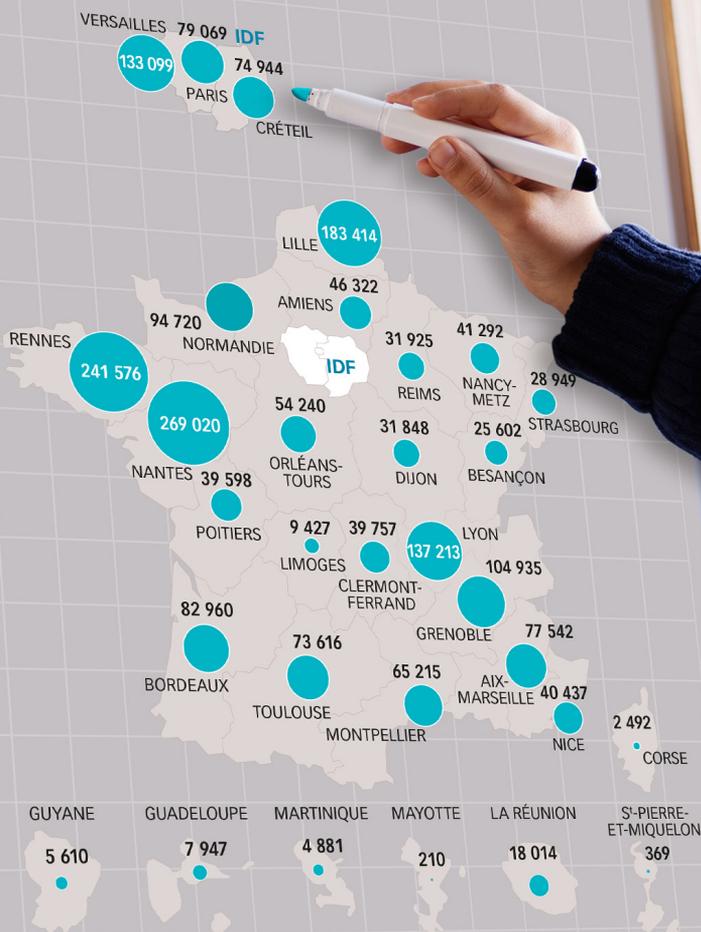


Les chiffres de l'enseignement catholique 2020/2021

2,1 millions d'élèves

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR ACADEMIE



L'enseignement catholique associé à l'État par contrat scolarise un élève français sur cinq. 7 297 unités pédagogiques¹ composent les établissements du réseau qui sont associés à l'État en application de la loi Debré de 1959 pour ceux qui relèvent de l'Éducation nationale, ou de la loi Rocard de 1984 pour ceux qui relèvent du ministère de l'Agriculture.

À la rentrée 2020, 2 090 472 élèves sont accueillis dans ces établissements : 838 385 dans le 1^{er} degré, 1 207 858 dans le 2^d degré et le post-bac relevant de l'Éducation nationale et 44 229 dans l'enseignement agricole. Les établissements relevant de l'Éducation nationale scolarisent 15 296 élèves à besoins éducatifs particuliers. Dans le contexte de baisse démographique, l'enseignement catholique a perdu 8 810 élèves à la rentrée 2020, soit 0,4% de son effectif total. Dans les établissements relevant de l'Éducation

nationale, cette diminution est entièrement localisée dans le 1^{er} degré : avec moins de 14 367 élèves, ce niveau d'enseignement poursuit une décrue amorcée à la rentrée 2019.

Le 2^d degré gagne 6 295 élèves. La progression est constatée en collège (+ 2 254), en lycée général (+ 4 640), et en post-bac (+ 271). Les autres formations des lycées technologiques et professionnels perdent 870 élèves.

Les lycées agricoles enregistrent quant à eux une baisse de 738 élèves.

Enfin, pour la première fois, l'enseignement catholique est en mesure de compter les effectifs d'apprentis formés dans ses établissements, qui sont au nombre de 29 688.

1. Une unité pédagogique est une école, un collège ou un lycée (général, technologique, professionnel ou polyvalent...). Un établissement peut comporter une ou plusieurs unité(s) pédagogique(s).

Les établissements

L'implantation des établissements de l'enseignement catholique est très inégale selon les régions. Elle évolue peu dans le temps.

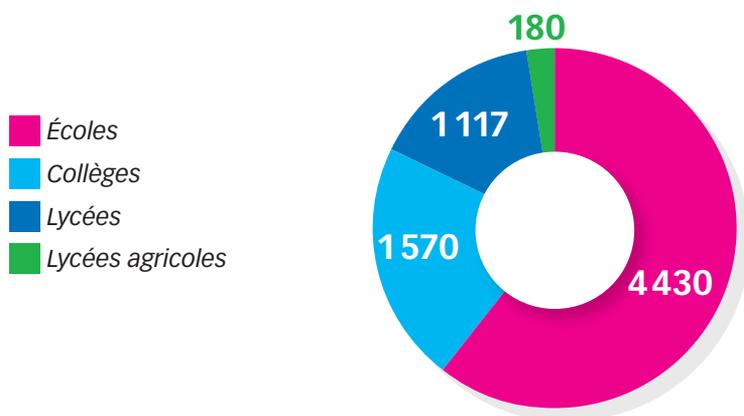
Les écoles, en grande majorité maternelles et élémentaires, sont de taille moyenne : 69% d'entre elles ont de 4 à 13 classes, seules 13% ont 14 classes et plus ; 55 écoles (1,2% du total) sont des écoles à classe unique.

Les collèges et lycées sont souvent regroupés dans des ensembles scolaires.

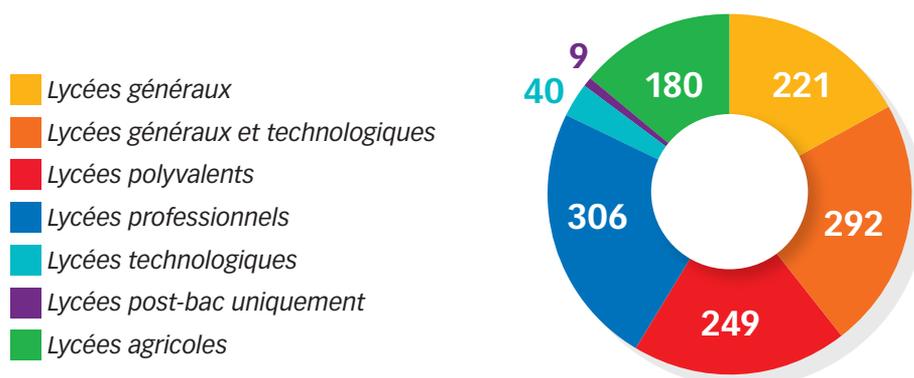
Ils sont de taille plus modeste que ceux de l'enseignement public.

Enfin, 73% des lycées agricoles ont moins de 300 élèves.

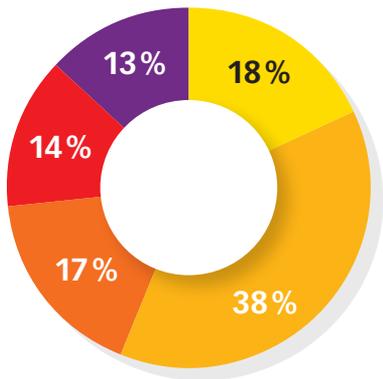
RÉPARTITION DES 7 297 UNITÉS PÉDAGOGIQUES



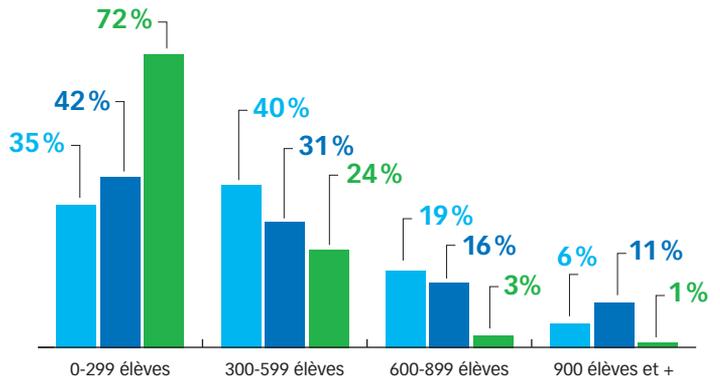
RÉPARTITION DES 1 297 LYCÉES



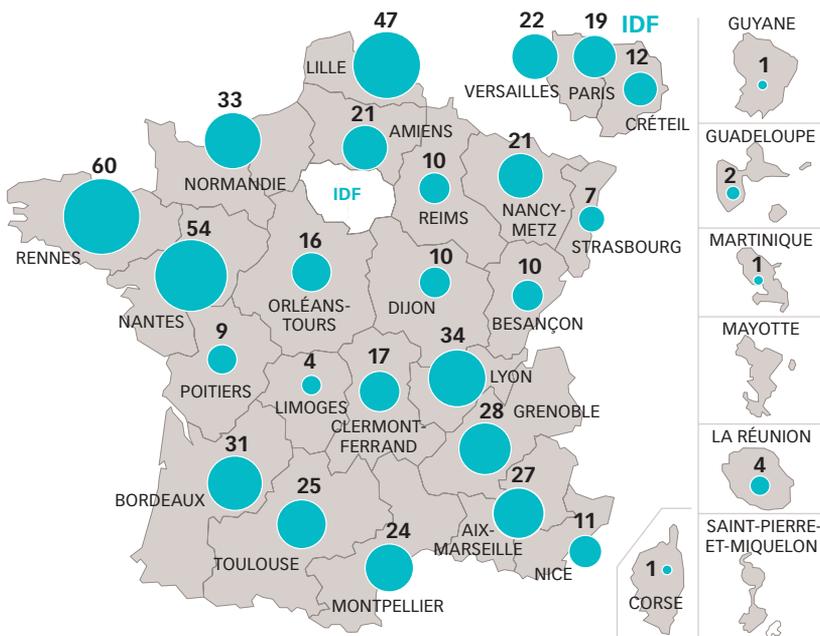
TAILLE DES ÉCOLES



TAILLE DES UNITÉS PÉDAGOGIQUES DU 2^d DEGRÉ



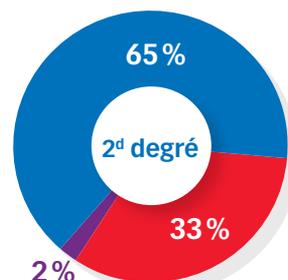
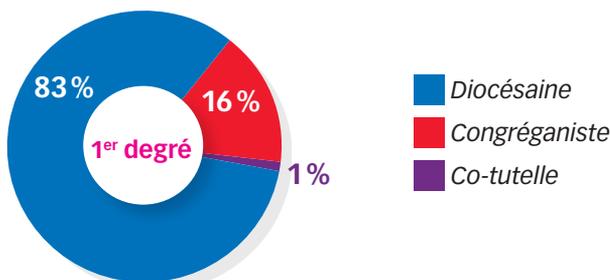
NOMBRE DE LYCÉES POST-BAC PAR ACADÉMIE



561 lycées privés associés à l'État par contrat, dont 70 lycées agricoles, possèdent un pôle post-bac.

Ils sont fédérés au sein de RenaSup, le réseau national d'enseignement supérieur privé de l'enseignement catholique.

RÉPARTITION PAR TUTELLE (en % des unités pédagogiques)



Chaque établissement relève d'une autorité de tutelle, mandatée ou agréée par l'évêque du lieu. Elle est exercée par une personne physique. Le plus souvent, il s'agit du directeur diocésain pour les établissements sous tutelle diocésaine, et du supérieur majeur ou de la supérieure majeure pour les établissements sous tutelle congréganiste. Suite à des regroupements, quelques établissements ont une double tutelle.

Les élèves

L'enseignement catholique sous contrat scolarise 2 090 472 élèves à la rentrée 2020. Les effectifs sont en baisse (- 8 810 élèves par rapport à la rentrée 2019), avec des variations très différentes selon les différents niveaux d'enseignement.

Le 1^{er} degré enregistre une forte baisse (- 14 367), alors que les collèges et les lycées généraux progressent (respectivement + 2 254 et + 4 640), ainsi que le post-bac (+ 271).

L'enseignement technologique et professionnel sous contrat relevant de l'Éducation nationale perd 870 élèves, l'enseignement agricole 738.

NOMBRE D'ÉLÈVES ACCUEILLIS À LA RENTRÉE 2020

1^{er} degré	838 385
Maternelle	277 368
Élémentaire, dont Ulis	558 834
Structures spécialisées (IME, Itep...)	2 183
2^d degré	1 142 450
Collège	704 550
dont Segpa	4 371
Lycée	437 900
dont voie générale	282 235
dont voie technologique	43 719
dont voie professionnelle	111 946
Post-bac	65 408
dont CPGE	12 958
dont BTS	46 955
dont autres formations sous contrat	5 495
Enseignement agricole	44 229
Total	2 090 472

Ulis : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

IME : Institut médico-éducatif

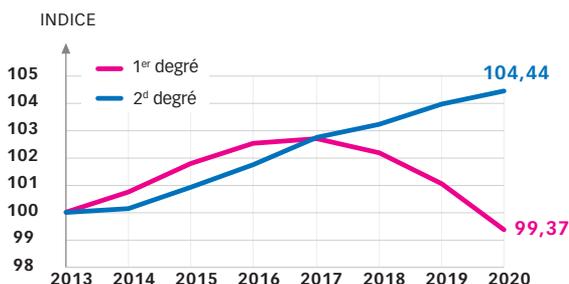
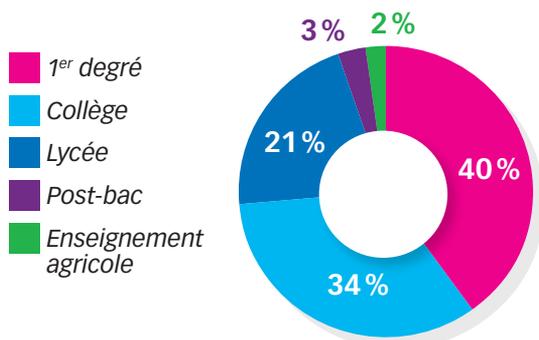
Itep : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

Segpa : Section d'enseignement général et professionnel adapté

CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles

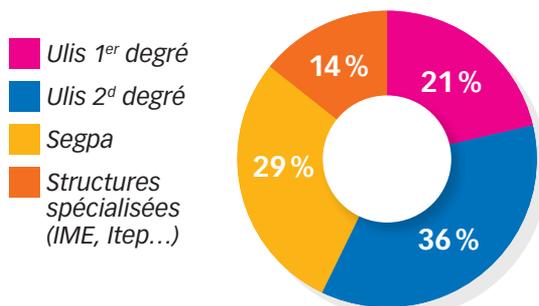
BTS : Brevet de technicien supérieur

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



Les effectifs de l'enseignement catholique ont progressé de 2,3% entre 2013 et 2020, passant de 2,042 à 2,090 millions d'élèves.

ACCUEIL DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS



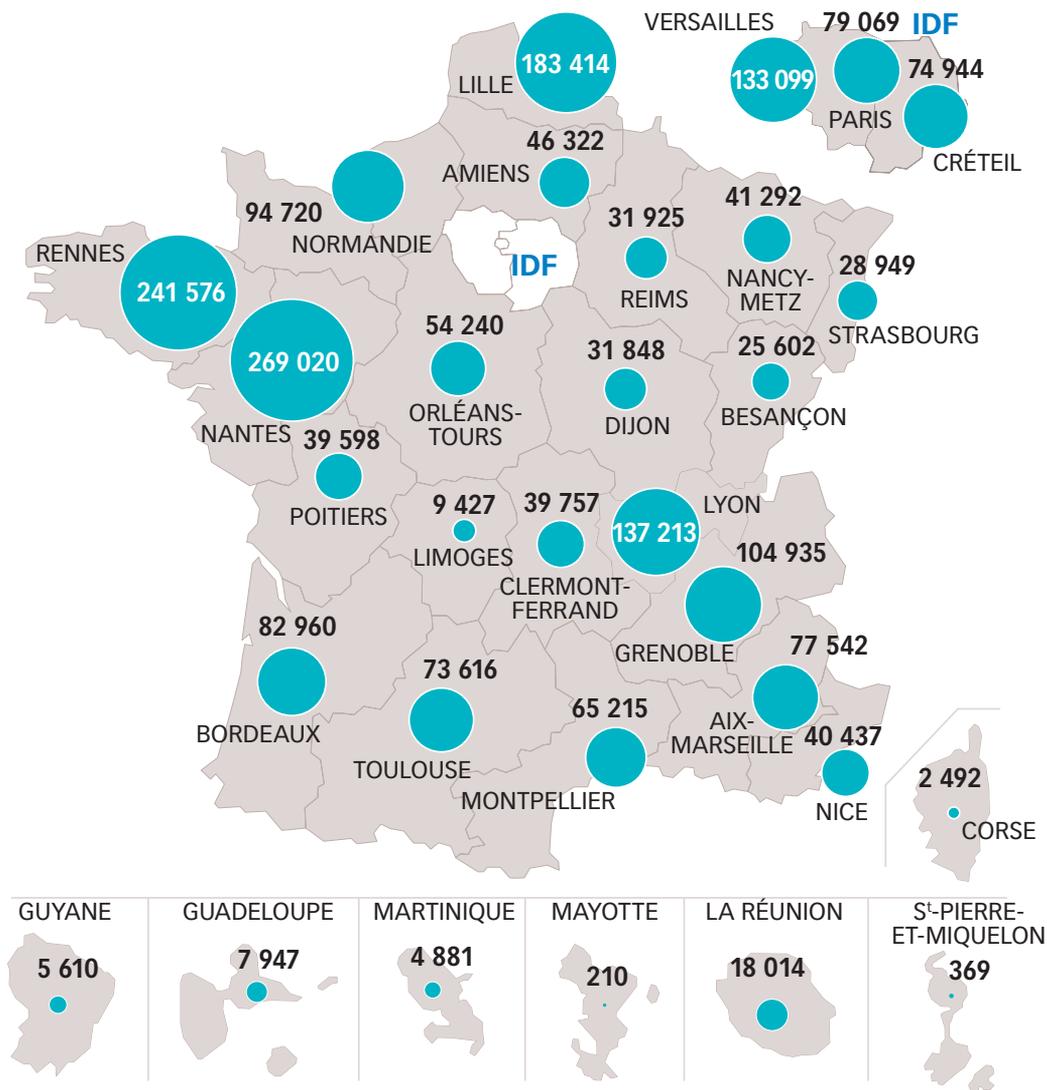
L'enseignement catholique scolarise 15 296 élèves à besoins éducatifs particuliers, soit 1 146 (8%) de plus qu'à la rentrée 2019 : 3 266 en Ulis 1^{er} degré dans 353 écoles, 5 476 en Ulis 2^d degré dans 1 842 collèges ou lycées, 4 371 en Segpa dans 92 collèges et 2 183 dans 41 structures spécialisées.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉLÈVES PAR DÉPARTEMENT ET ACADÉMIE

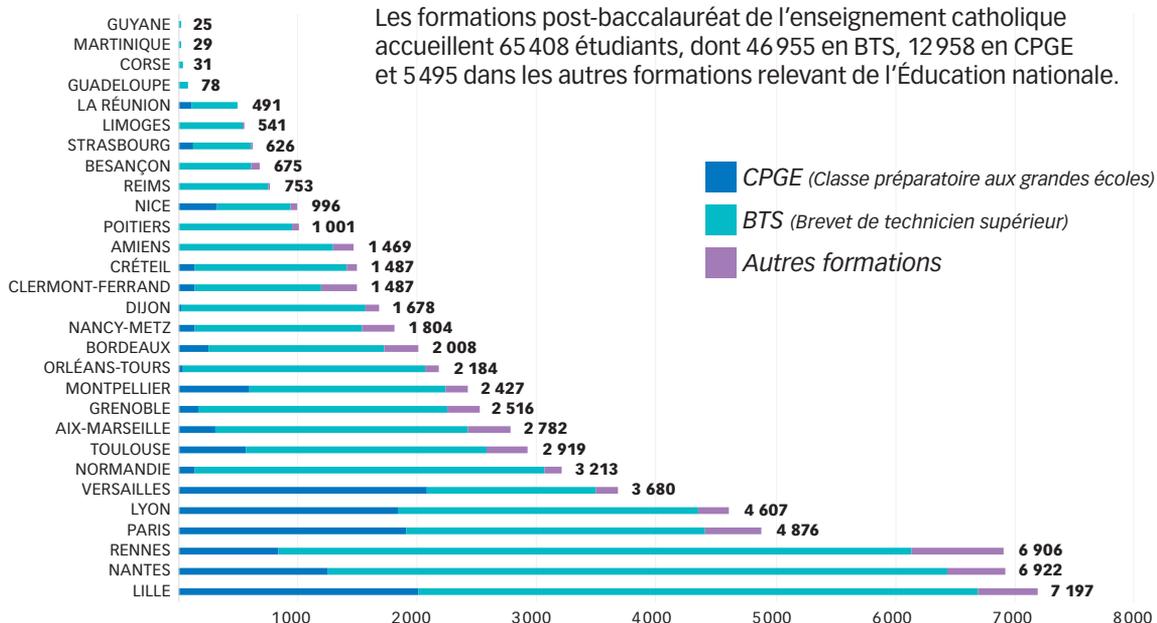
Hors enseignement agricole (cf. p. XV)

04. Alpes-de-H ^{te} -Provence	1 570	62. Pas-de-Calais	41 961	Total Paris	79 069
05. Hautes-Alpes	1 961	Total Lille	183 414	16. Charente	6 993
13. Bouches-du-Rhône	57 698	19. Corrèze	4 409	17. Charente-Maritime	7 997
84. Vaucluse	16 313	23. Creuse	233	79. Deux-Sèvres	13 240
Total Aix-Marseille	77 542	87. Haute-Vienne	4 785	86. Vienne	11 368
02. Aisne	10 779	Total Limoges	9 427	Total Poitiers	39 598
60. Oise	16 584	01. Ain	16 058	08. Ardennes	4 856
80. Somme	18 959	42. Loire	35 356	10. Aube	7 403
Total Amiens	46 322	69. Rhône	85 799	52. Haute-Marne	2 577
25. Doubs	12 231	Total Lyon	137 213	51. Marne	17 089
70. Haute-Saône	3 321	11. Aude	4 767	Total Reims	31 925
39. Jura	6 162	30. Gard	21 619	22. Côtes-d'Armor	32 534
90. Territoire de Belfort	3 888	34. Hérault	24 516	29. Finistère	61 286
Total Besançon	25 602	48. Lozère	4 904	35. Ille-et-Vilaine	81 132
24. Dordogne	5 348	66. Pyrénées-Orientales	9 409	56. Morbihan	66 624
33. Gironde	37 866	Total Montpellier	65 215	Total Rennes	241 576
40. Landes	5 878	54. Meurthe-et-Moselle	13 514	67. Bas-Rhin	13 399
47. Lot-et-Garonne	6 869	55. Meuse	3 011	68. Haut-Rhin	15 550
64. Pyrénées-Atlantiques	26 999	57. Moselle	18 592	Total Strasbourg	28 949
Total Bordeaux	82 960	88. Vosges	6 175	09. Ariège	2 189
03. Allier	5 111	Total Nancy-Metz	41 292	12. Aveyron	12 683
15. Cantal	2 644	44. Loire-Atlantique	99 182	32. Gers	4 129
43. Haute-Loire	14 520	49. Maine-et-Loire	66 281	31. Haute-Garonne	28 032
63. Puy-de-Dôme	17 482	53. Mayenne	20 697	65. Hautes-Pyrénées	5 887
Total Clermont-Ferrand	39 757	72. Sarthe	20 066	46. Lot	2 806
2A. Corse-du-Sud	1 323	85. Vendée	62 794	81. Tarn	11 369
2B. Haute-Corse	1 169	Total Nantes	269 020	82. Tarn-et-Garonne	6 521
Total Corse	2 492	06. Alpes-Maritimes	23 707	Total Toulouse	73 616
77. Seine-et-Marne	24 126	83. Var	16 730	91. Essonne	23 707
93. Seine-Saint-Denis	26 126	Total Nice	40 437	92. Hauts-de-Seine	47 566
94. Val-de-Marne	24 692	14. Calvados	22 940	95. Val-d'Oise	22 149
Total Créteil	74 944	27. Eure	10 598	78. Yvelines	39 677
21. Côte-d'Or	13 772	50. Manche	17 958	Total Versailles	133 099
58. Nièvre	3 098	61. Orne	10 098	Total Métropole	2 009 212
71. Saône-et-Loire	9 415	76. Seine-Maritime	33 126	971. Guadeloupe	7 947
89. Yonne	5 563	Total Normandie	94 720	973. Guyane	5 610
Total Dijon	31 848	18. Cher	4 303	974. La Réunion	18 014
07. Ardèche	17 058	28. Eure-et-Loir	10 380	972. Martinique	4 881
26. Drôme	17 181	36. Indre	2 337	976. Mayotte	210
74. Haute-Savoie	28 885	37. Indre-et-Loire	14 976	975. St-Pierre-et-Miquelon	369
73. Savoie	8 866	41. Loir-et-Cher	7 226	Total Dom	37 031
38. Isère	32 945	45. Loiret	15 018	TOTAL	2 046 243
Total Grenoble	104 935	Total Orléans-Tours	54 240		
59. Nord	141 453	75. Paris	79 069		

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR ACADÉMIE *Hors enseignement agricole (cf. p. XV)*

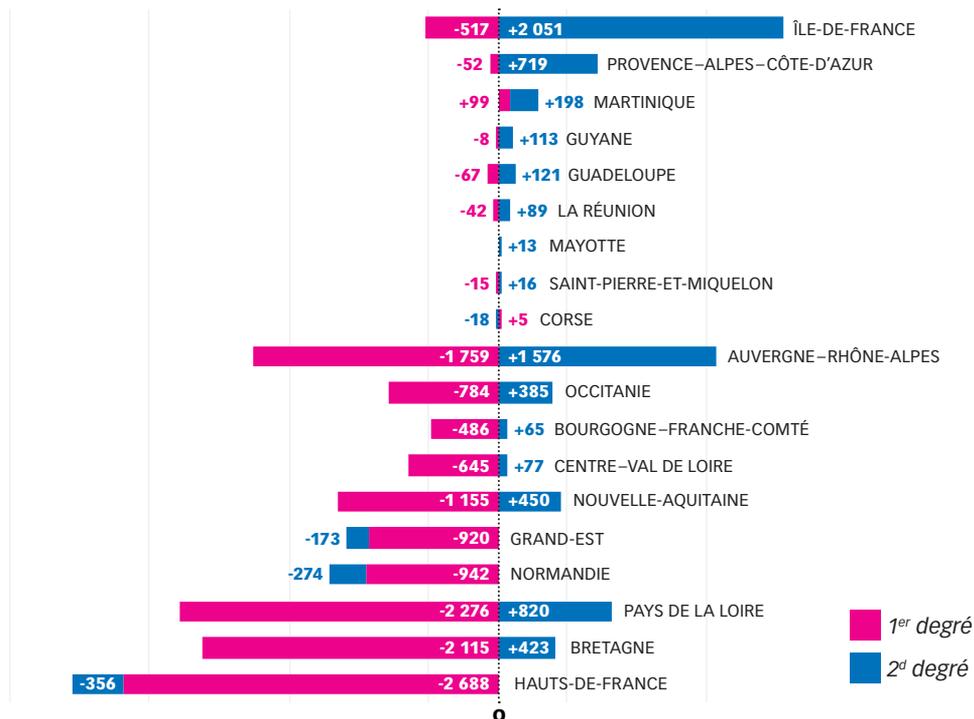


EFFECTIFS DU POST-BAC PAR ACADÉMIE



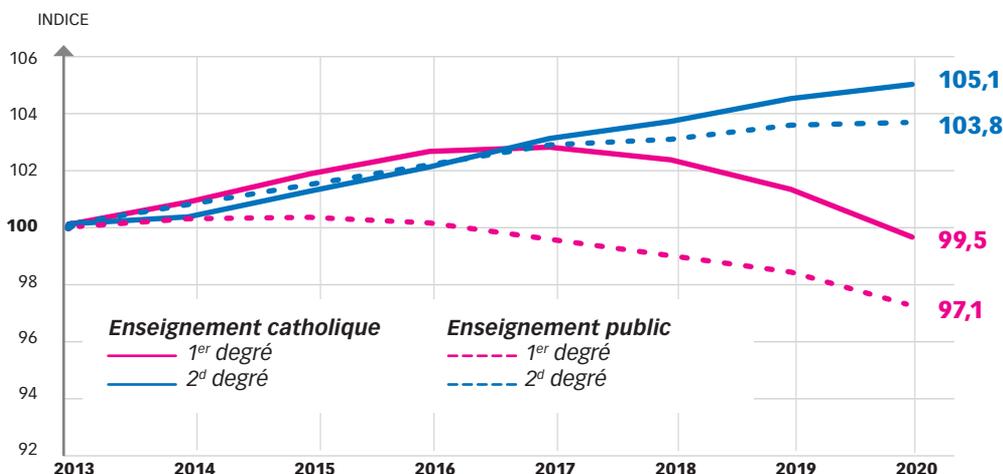
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS 1^{er} ET 2^d DEGRÉS PAR RÉGION DE 2019 À 2020

Hors enseignement agricole (cf. p. XV)



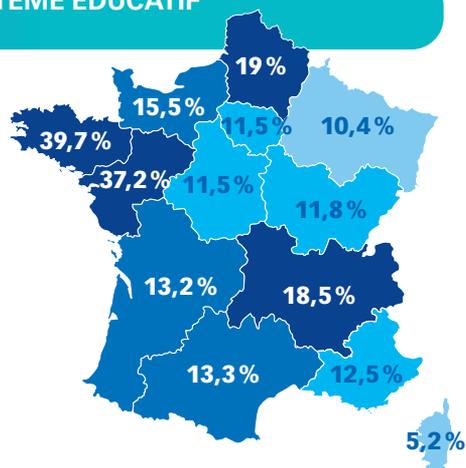
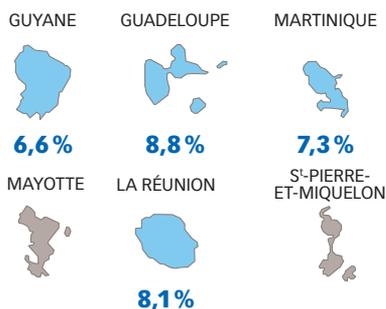
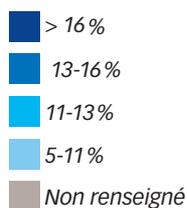
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ET PUBLIC

Hors enseignement agricole (cf. p. XV)



POIDS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Hors enseignement agricole (cf. p. XV)



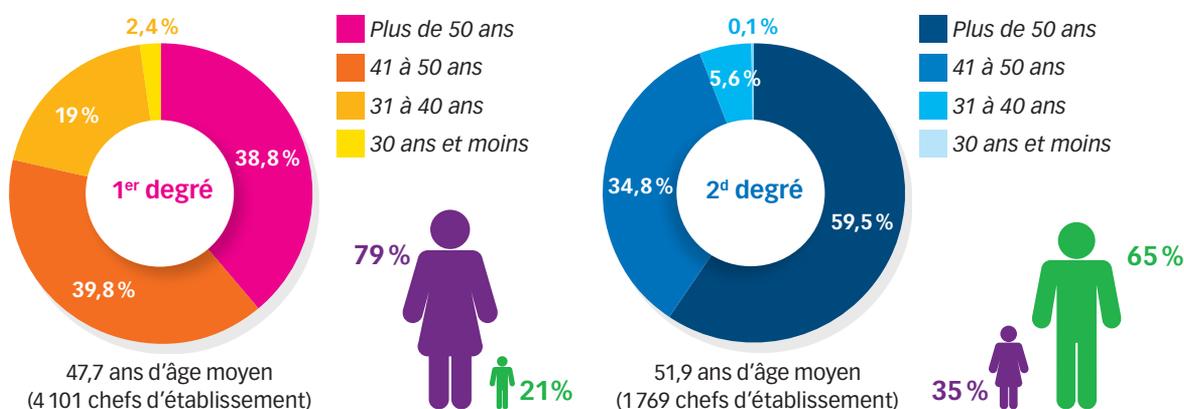
Les chefs d'établissement

Les chefs d'établissement sont au nombre de 5 870 (4 101 en 1^{er} degré, 1 769 en 2^d degré, dont 76 qui dirigent à la fois un établissement du 2^d degré et une école).

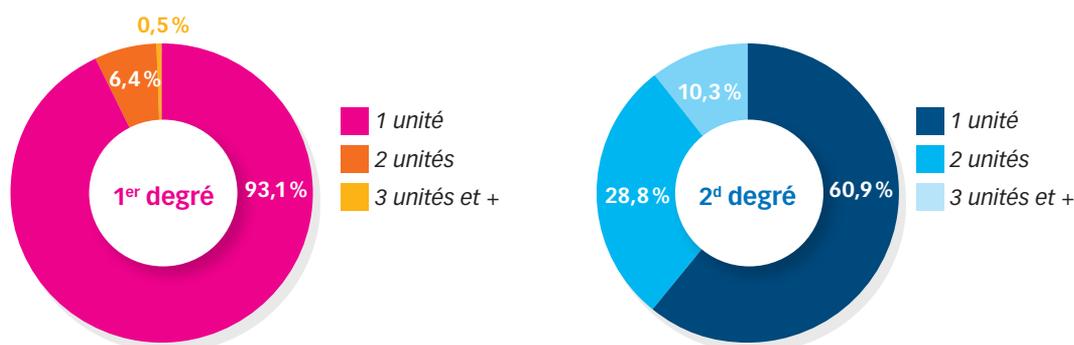
Ils portent la responsabilité pastorale et ont la charge éducative, pédagogique, administrative et matérielle de l'établissement qu'ils dirigent. Les femmes sont très largement majoritaires dans le 1^{er} degré. Deux chefs d'établissement sur trois sont des hommes dans le 2^d degré.

Quatre organisations professionnelles de chefs d'établissement sont reconnues par le Statut de l'enseignement catholique : le Snceel (2 308 adhérents), le Synadec (1 300 adhérents), le Synadic (550 adhérents) et l'UNETP (802 adhérents). Toutes quatre participent aux instances de l'enseignement catholique et représentent les chefs d'établissement dans les relations avec l'État et les autorités académiques.

MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION FEMMES/HOMMES DANS LES 1^{er} ET 2^d DEGRÉS



UNITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S) DIRIGÉE(S) PAR UN MÊME CHEF D'ÉTABLISSEMENT



TEMPS D'ENSEIGNEMENT DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

1^{er} degré. Les chefs d'établissement du 1^{er} degré bénéficient d'une décharge dite « de direction » qui est fonction du nombre de classes. Leur service d'enseignement hebdomadaire est donc ainsi défini :

1 à 3 classes :	27 h (temps complet)
4 à 7 classes :	20,25 h
8 et 9 classes :	18 h
10 à 13 classes :	13,5 h
14 classes et plus :	pas d'enseignement

Lorsqu'il y a cumul de directions, la quotité de décharge est calculée sur la base du nombre total de classes sous la responsabilité du chef d'établissement.

2^d degré. Le statut du chef d'établissement dispose qu'il conserve des heures d'enseignement s'il le souhaite, ou si la situation économique de l'établissement le nécessite.

À la rentrée 2020, 11% des chefs d'établissement du 2^d degré enseignent plus de 5 heures, 28% de 1,5 à 5 heures. 61% n'enseignent pas ou assurent moins de 1,5 heure.

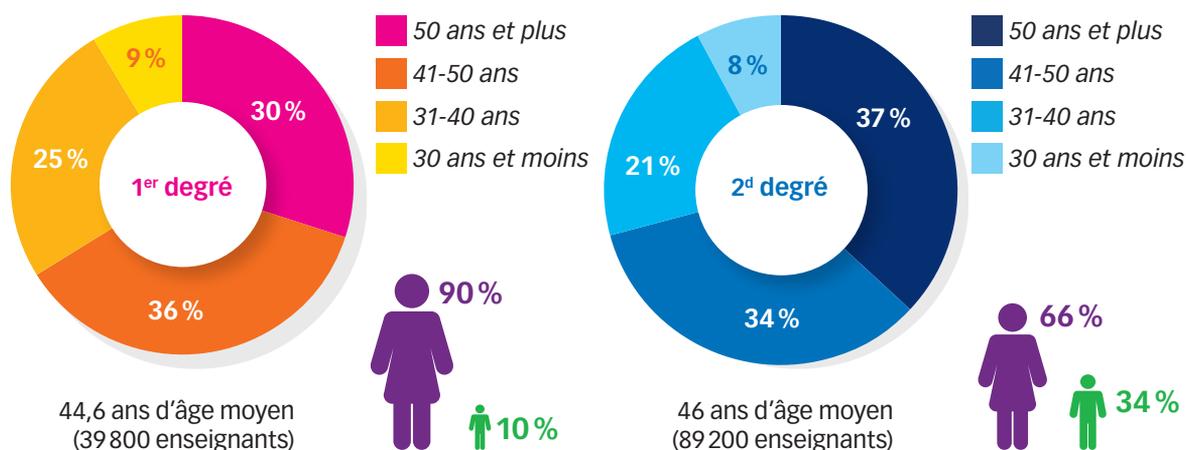
26% des chefs d'établissement du 2^d degré qui dirigent moins de 400 élèves assurent plus de 5 heures d'enseignement hebdomadaires.

Les enseignants

Un peu plus de 133 000 enseignants exercent dans les classes sous contrat de l'enseignement catholique, hors enseignement agricole.

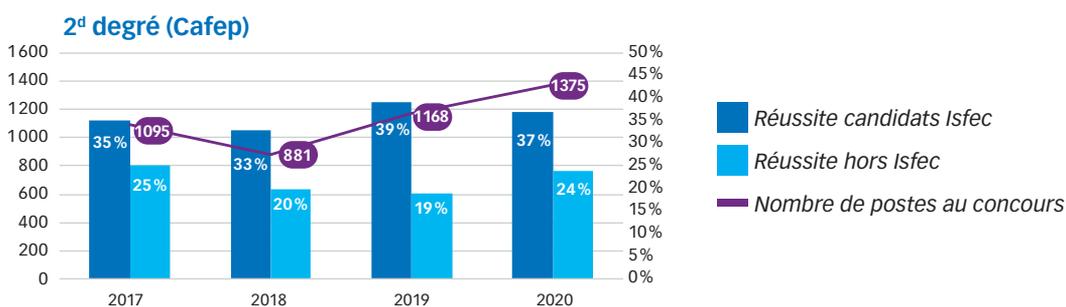
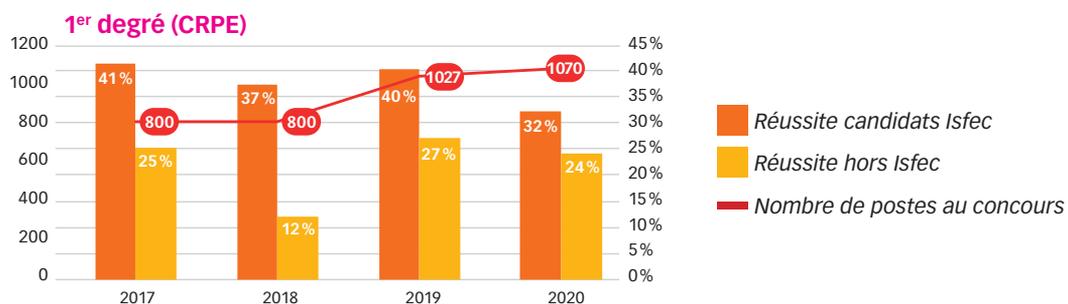
Les ratios présentés ici sont calculés sur la base de 129 000 individus. Ce chiffre est inférieur à la réalité : ne sont en effet comptabilisés que les enseignants (personnes physiques) installés administrativement par les services académiques au 30 novembre 2020. Des délégués auxiliaires sont devant des élèves à cette date, mais avec un dossier administratif en cours de traitement. Ils ne sont donc pas repris dans nos bases.

MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION FEMMES/HOMMES DANS LES 1^{er} ET 2^d DEGRÉS



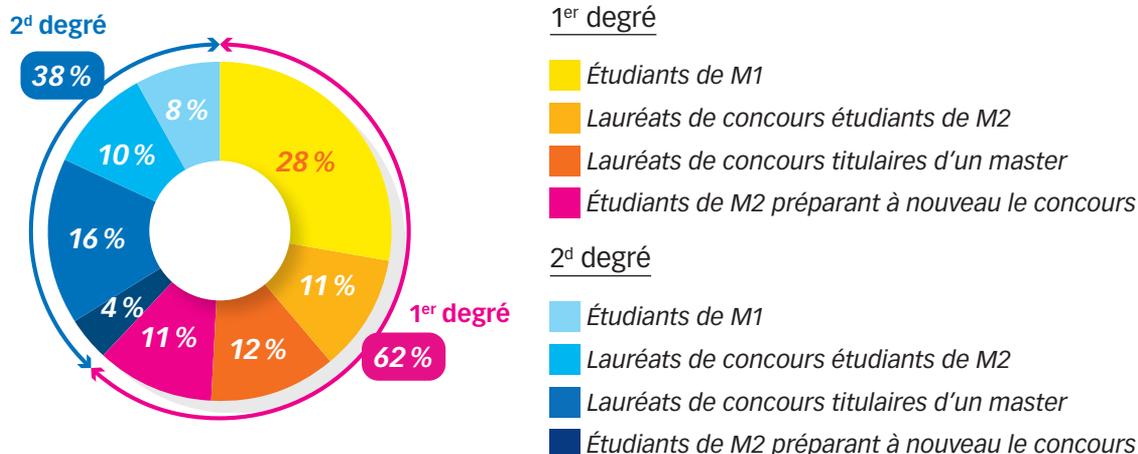
LES CONCOURS DE RECRUTEMENT

Les futurs enseignants des établissements d'enseignement privé associés à l'État par contrat sont recrutés par le CRPE (Concours de recrutement des professeurs des écoles) ou le Cafep (Concours d'accès aux fonctions d'enseignant dans les classes du 2^d degré de l'enseignement privé). Leur formation initiale est assurée dans le cadre de masters professionnels (Meef) par une vingtaine d'Isfec (Instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique), en partenariat avec les cinq universités catholiques. Il est possible de s'inscrire aux concours sans passer par un Isfec, mais les candidats ont un taux de réussite nettement supérieur lorsqu'ils sont issus de la formation en Isfec.



RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS EN ISFEC SE PRÉPARANT À DEVENIR ENSEIGNANT

En 1^{re} année de master Meef (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), les étudiants passent le concours puis suivent une 2^e année de master en alternance, avec des parcours aménagés pour les étudiants titulaires d'un autre master ou recalés au concours. À partir de la session 2022, le concours se tiendra en fin de 2^e année de master, suite à la réforme de la formation initiale.

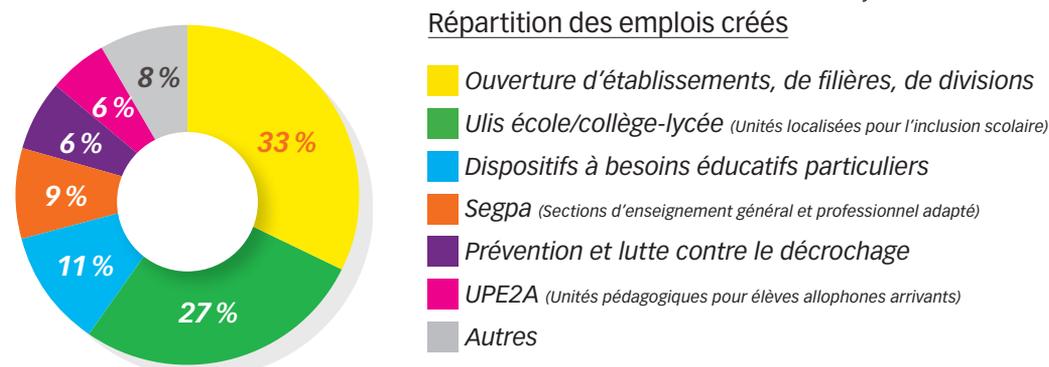
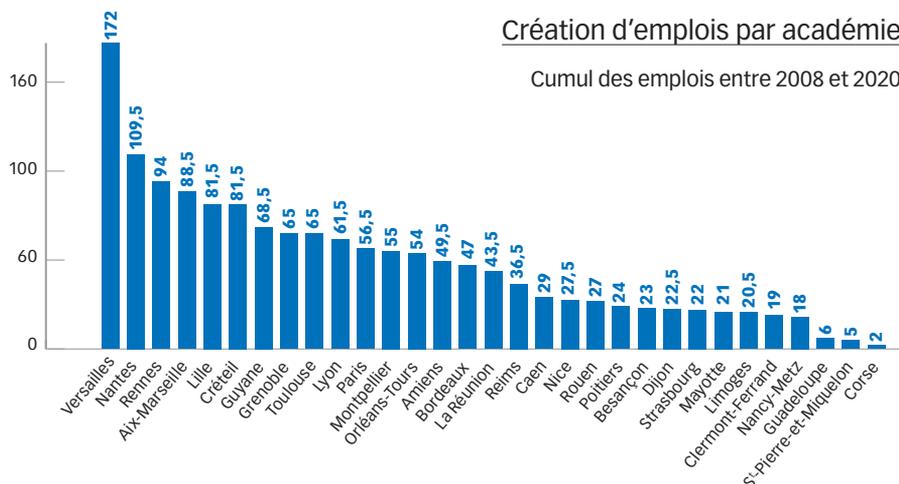


4 486 étudiants ou professeurs-stagiaires se préparent à devenir enseignant au sein des Isfec (Instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique).

MOYENS AFFECTÉS AU PLAN DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

L'enseignement catholique poursuit une politique volontariste en faveur des publics en difficulté. Cela se traduit par une allocation de moyens spécifiques au titre du Plan de réussite éducative, qui permet aux académies d'affecter des enseignants à des projets ciblés et d'ouvrir de nouvelles filières, voire de nouveaux établissements qui s'inscrivent dans cette dynamique.

1 495 emplois ont été affectés à ce plan depuis 2008.



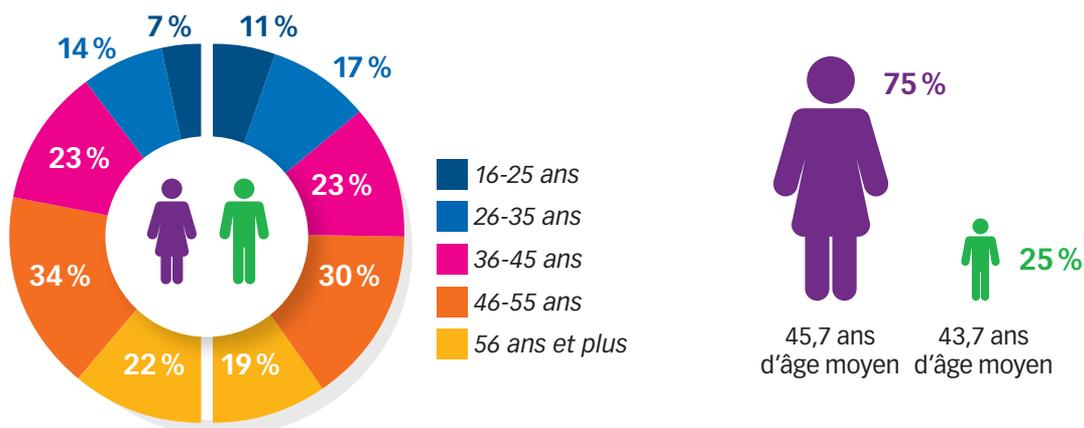
Les salariés des établissements

Les Ogec (Organismes de gestion de l'enseignement catholique) ont la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale des établissements. Ils sont les employeurs des personnels de droit privé.

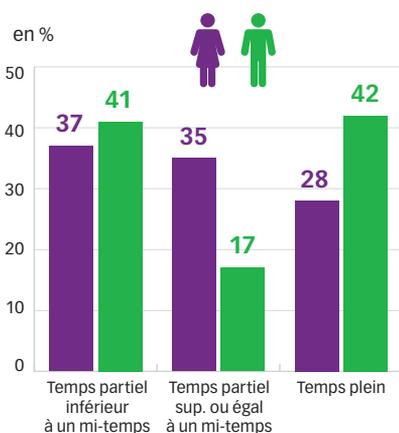
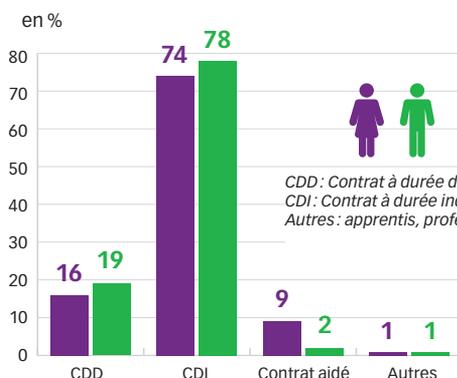
Les Ogec emploient plus de 80 000 salariés dans les services supports (personnels administratifs, d'éducation, d'entretien, de restauration...).

Les données présentées ici sont tirées d'un panel de 25 000 salariés sur l'exercice 2018-2019, hors enseignement agricole (cf. p. XV).

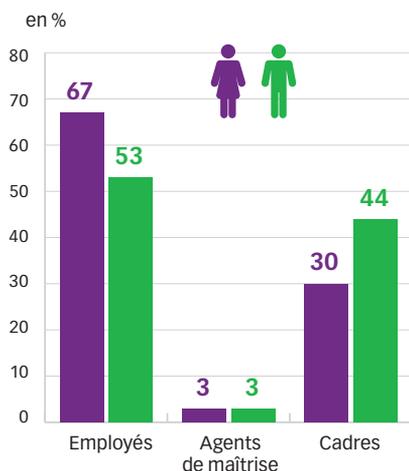
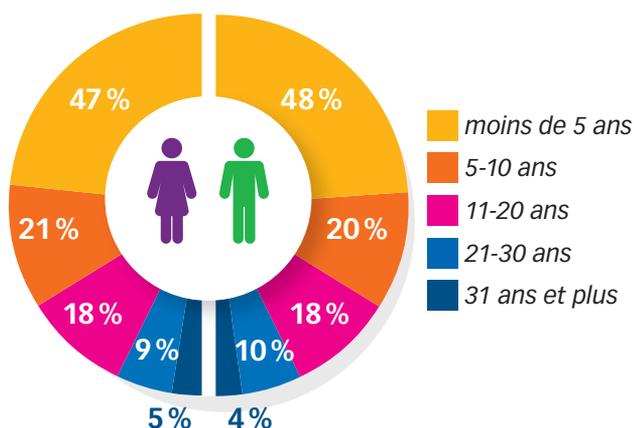
MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION FEMMES/HOMMES



RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT ET PAR TEMPS DE TRAVAIL



ANCIENNETÉ DES SALARIÉS ET RÉPARTITION PAR CSP



Les indicateurs économiques

Le fonctionnement des établissements privés associés à l'État par contrat est assuré :

- d'une part par **l'État et les collectivités territoriales** (commune pour les écoles, département pour les collèges et région pour les lycées), sous la forme d'un « forfait d'externat » qui doit en principe couvrir les dépenses de fonctionnement relatives à la scolarisation des élèves externes ;

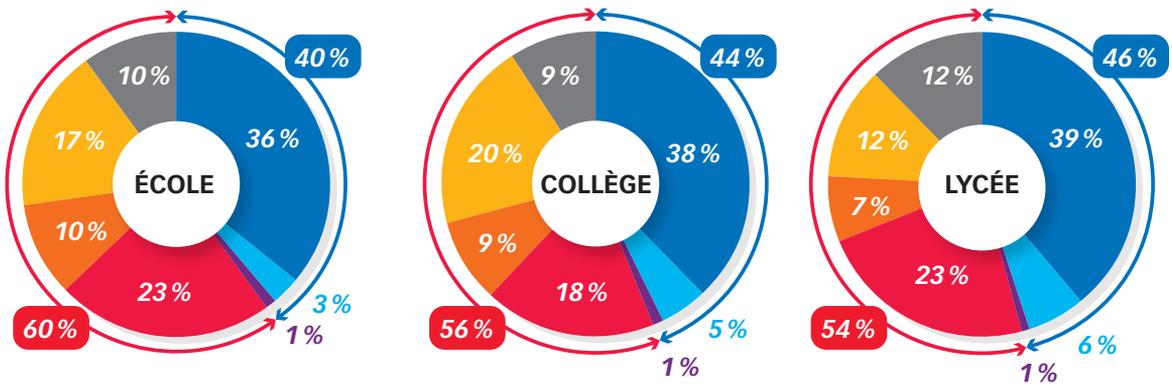
- d'autre part par **les familles**, sous la forme d'une « contribution familiale » destinée à financer les activités liées au caractère propre et les investissements immobiliers.

Des subventions diverses et le financement des contrats aidés viennent compléter les ressources publiques.

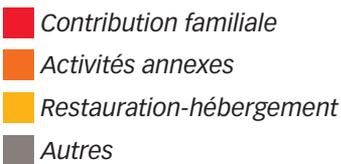
La restauration et l'hébergement, ainsi que la plupart des activités annexes (voyages, activités péri-scolaires...), sont à la charge exclusive des familles.

Hors enseignement agricole (cf. p. XV).

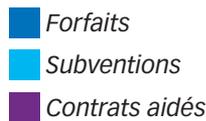
RÉPARTITION DU FINANCEMENT PUBLIC/PRIVÉ



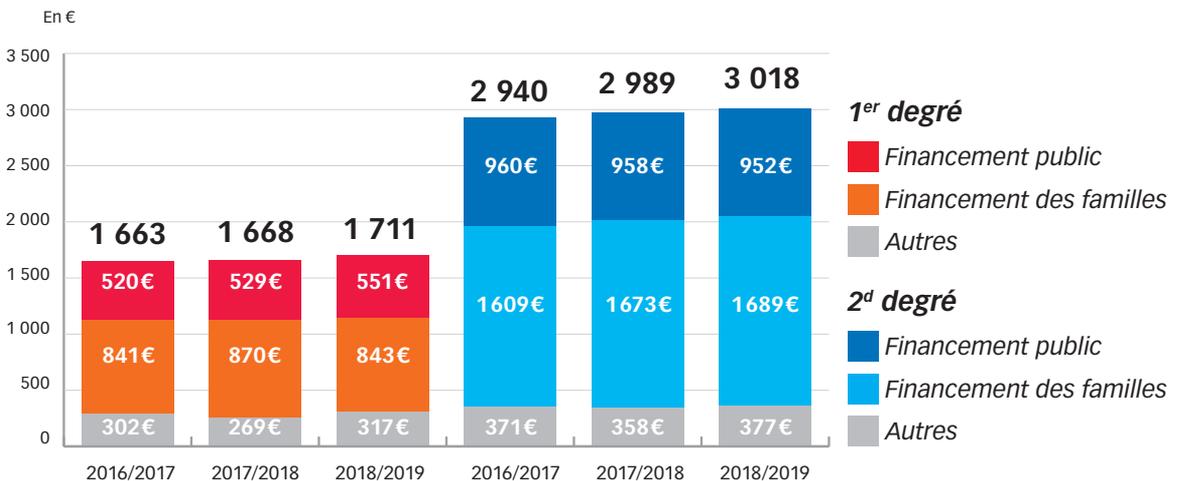
Financement privé



Financement public



ÉVOLUTION DU FINANCEMENT PUBLIC ET PRIVÉ PAR ÉLÈVE ET PAR AN

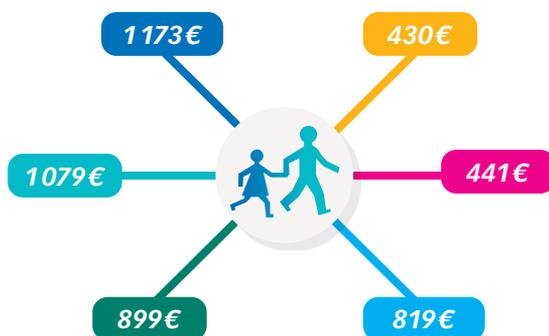


FINANCEMENT PRIVÉ

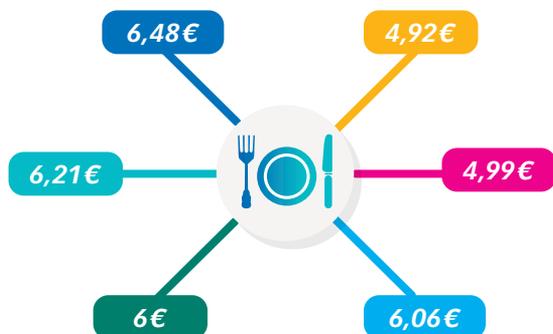
Prix moyen de la contribution familiale par élève et par an

(hors cantine et internat)

- École maternelle
- École élémentaire
- Collège
- Lycée professionnel
- Lycée technologique
- Lycée général



Prix moyen d'un repas



Prix moyen de l'internat par élève et par an

(restauration comprise, hors contribution familiale)



La plupart des établissements mettent en place des péréquations qui permettent aux familles à revenus modestes de bénéficier de remises sur les différentes prestations.

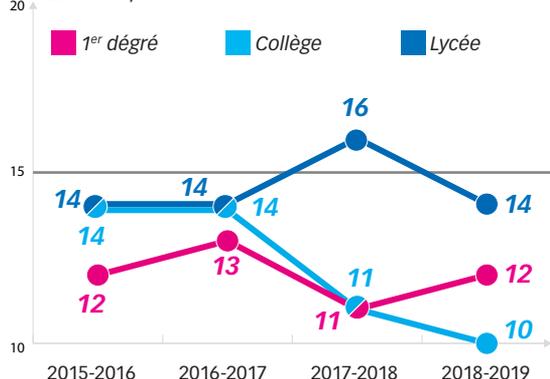
Par ailleurs, 12% des élèves accueillis sont boursiers (11% en collège, 10% en lycée général et technologique, 25% en lycée professionnel).

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET FONDS DE ROULEMENT

La **Capacité d'autofinancement** (Caf) est l'excédent de trésorerie dégagé sur une année de fonctionnement. Le **fonds de roulement** correspond globalement au niveau de trésorerie d'un Ogec (Organisme de gestion de l'enseignement catholique) en début d'année scolaire et permet d'engager les premières dépenses en attendant les encaissements de scolarité et des forfaits publics. La Caf devrait être de l'ordre de 15% pour que l'établissement puisse fonctionner et investir (en particulier dans l'entretien immobilier). En réalité, 24% des établissements ont une Caf inférieure à 5% de leurs produits annuels. De même, environ 14% ont un niveau de trésorerie inférieur à deux mois de charges, pour une préconisation à quatre mois.

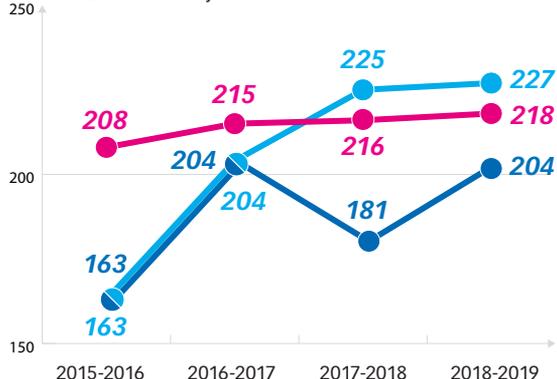
Évolution de la capacité d'autofinancement des établissements

En % des produits courants



Évolution du fonds de roulement des établissements

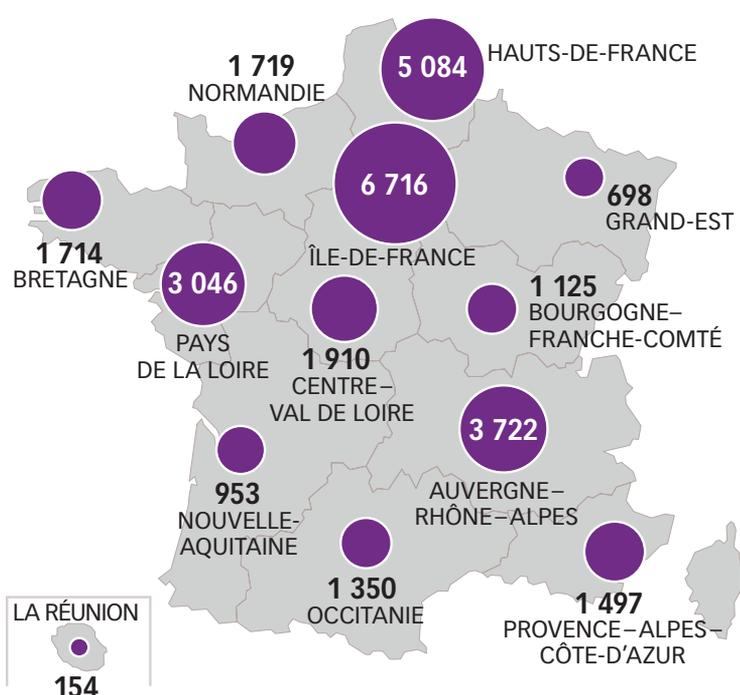
En nombre de jours de fonctionnement



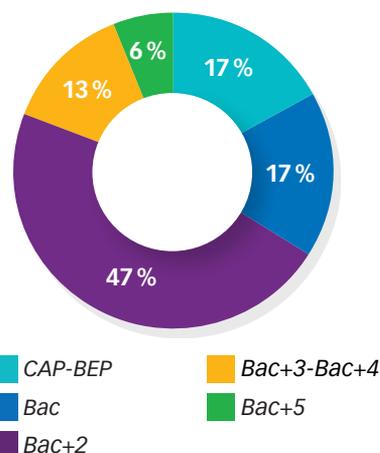
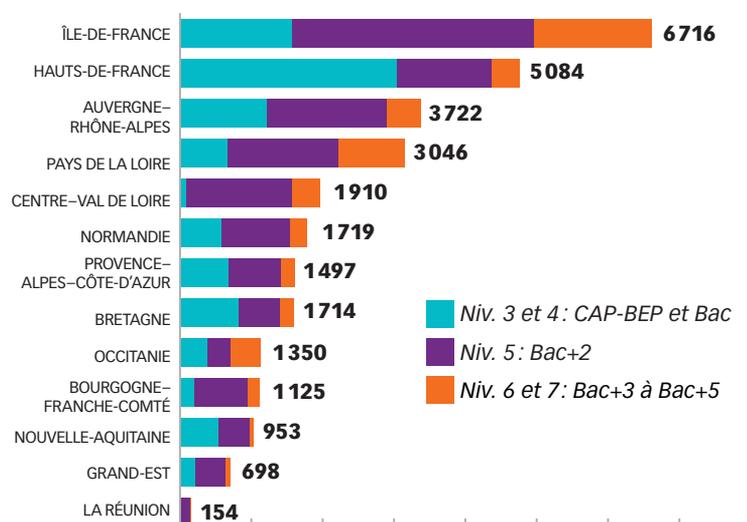
L'apprentissage

L'enquête conduite auprès des CFA et établissements du réseau a permis de recenser 29 688 apprentis dans l'enseignement catholique, dont 6 080 dans l'enseignement agricole. 419 établissements sont engagés dans le développement de l'apprentissage au sein des 52 CFA de l'enseignement catholique ou en lien avec un CFA partenaire. En outre, certains CFA accueillent également des organismes de formation qui ne relèvent pas de l'enseignement catholique. Deux tiers des formations assurées en apprentissage sont de niveau post-bac. 71 % d'entre elles mènent au niveau bac+2.

RÉPARTITION PAR RÉGION ET PAR NIVEAU DE FORMATION



Nombre d'apprentis par région et niveau de formation



Répartition des apprentis par Opco (Opérateurs de compétences)

Opco	Apprentis
Opco Santé	2%
Uniformation : Opco de la cohésion sociale	2%
Fonction publique	3%
Afdas : culture, industries créatives, médias, sport, tourisme, loisirs	3%
Opco de la construction	8%
Opco Mobilités	8%
Opco 2i : Opco interindustriel	8%
Atlas : assurances, services financiers et conseil	10%
Opcommerce	12%
Opco Entreprises de proximité	14%
Ocapiat : agriculture, pêche, industrie agroalimentaire et territoires	15%
Akto : Opco des services à forte intensité de main-d'œuvre	15%

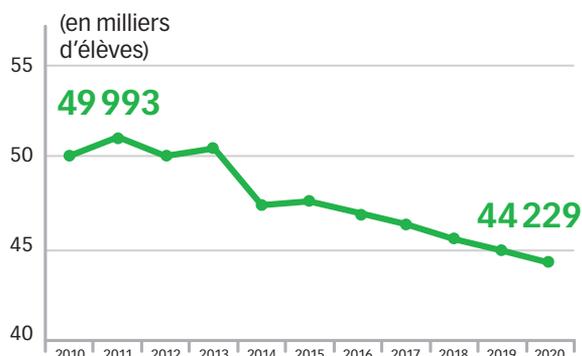
L'enseignement agricole

Le Conseil national de l'enseignement agricole privé (Cneap) regroupe **180 lycées** sous contrat avec le ministère de l'Agriculture, en application de la loi Rocard de 1984.

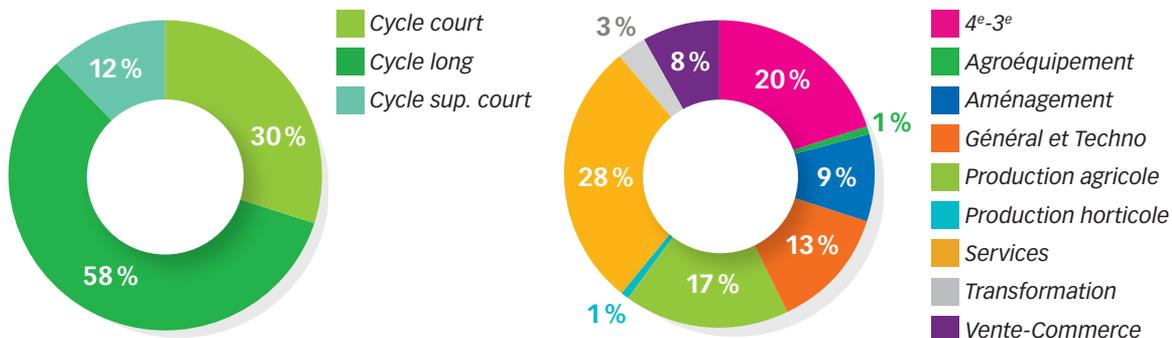
Ce réseau scolarise **44 229 élèves et étudiants** de la 4^e au post-bac ainsi que **6 080 apprentis**.

4 800 professeurs enseignent dans ces établissements, qui salarient un peu plus de **6 500 personnels**.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



RÉPARTITION PAR CYCLE ET PAR FILIÈRE

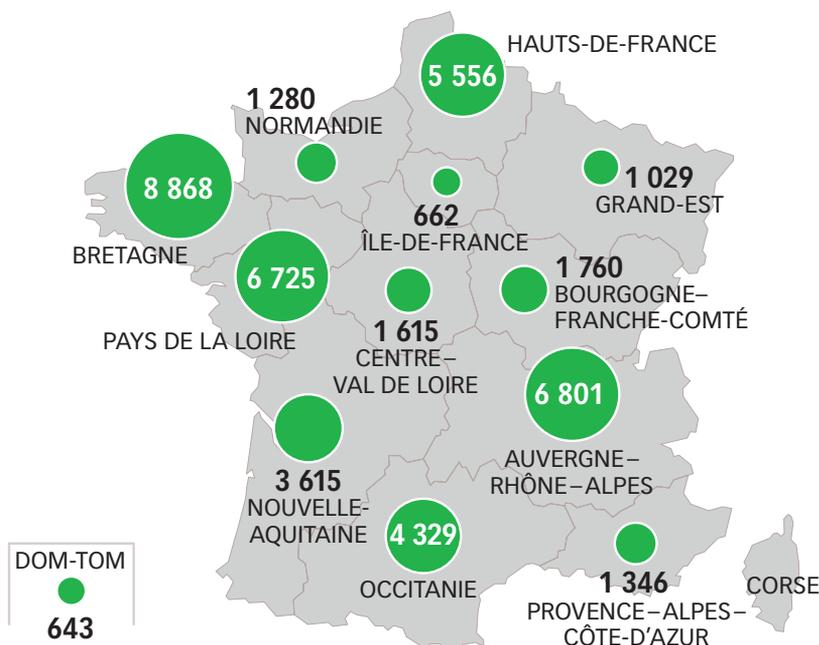


Cycle court : préparation à un diplôme de niveau 3 (CAPA ou BEPA)

Cycle long : préparation à un diplôme de niveau 4 (bac techno STAV ou bac pro)

Cycle supérieur court : préparation à un diplôme de niveau 5 (BTS)

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR RÉGION



Sources

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique réalise chaque année en novembre une enquête destinée à consolider les effectifs d'élèves et les moyens d'enseignement affectés aux établissements. Cette enquête permet d'établir les ratios nécessaires à la préparation de la rentrée suivante sur la base des moyens horaires consommés.

Les applications **Ange 1** (Application nationale pour la gestion des élèves), pour le 1^{er} degré, et **Ange 2**, pour le 2^d degré, sont déployées à cet effet dans les établissements.

Les données récoltées sont validées par les trente observateurs académiques du réseau **Solfège** (Service d'observation de l'enseignement catholique pour la fonction éducative et la gestion des emplois). Elles sont consolidées et analysées par Philippe Mignot, chargé de l'Observatoire national Solfège, que nous tenons vivement à remercier pour sa participation à ce dossier.

Les informations sur les concours sont fournies par **Formiris**.

Les données économiques sont issues de l'application Indices déployée par la **Fédération des Ogec**.

Les chiffres de l'enseignement agricole ont été fournis par le **Cneap** (Conseil national de l'enseignement agricole privé).

Ceux de l'apprentissage proviennent de l'**Agence Excellence Pro** et du Cneap.

Enfin, les données relatives à l'enseignement public sont extraites du **RERS** (*Repères et références statistiques*) édition 2020 du **ministère de l'Éducation nationale** et des notes de la **Depp** (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).